

Règlement « Vide grenier Numérique » du dimanche 19 septembre 2021

La Gobinière - avenue de la Ferrière - Parc Michel Baudry -44700 ORVAULT

Règlement Intérieur

1. Date et lieu :

La ville d'Orvault organise le 19 septembre de 11h à 18h, le vide grenier geek dans le cadre de la Nantes Digital Week à la Gobinière,

L'entrée aux visiteurs est gratuite.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens.

2. Inscriptions Gratuites

Les inscriptions se feront uniquement via le formulaire disponible sur le site internet avant le **15 septembre**. Nombre de places limité ! Présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité. Les organisateurs auront la tenue d'un registre des exposants, exigée par la loi.

Aucune réservation ne se fera par téléphone. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (formulaire web + règlement + photocopie d'une pièce d'identité).

Un mail vous sera envoyé (semaine du 13 au 18 septembre) pour vous confirmer ou non votre inscription.

3. Placement :

Le placement des exposants sera effectué par les organisateurs. Les objets à vendre devront être bien présentés, si possible sur des tables ou à même le sol. Les tables et chaises ne sont pas fournies par la Ville.

4. Objets :

Les objets autorisés à la vente doivent correspondre à l'univers du Geek (numérique), à savoir : consoles et jeux vidéo, bandes dessinées (BD, manga, comics), jouets et figurines, jeux de société, livres sur les mondes imaginaires (SF, Fantastique...), DVD/BR, produits dérivés cinéma/série/BD.

La vente de copies, contrefaçons et autres produits pirates est strictement interdite.

5. Accueil :

L'accueil des exposants se fera à partir de 9h30 et les stands devront être installés au plus tard à 10h30. Les véhicules ne seront acceptés que temporairement, le temps du déchargement.

Les exposants s'engagent à respecter les emplacements donnés le jour du vide-grenier. Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon déroulement de la manifestation sans avoir à en exposer le motif.

6. Remballage :

Le remballage s'effectuera à partir de 18h, les véhicules seront acceptés jusqu'à 19h.
Les exposants sont tenus de récupérer l'intégralité de la marchandise non vendue ainsi que de ne laisser aucun déchet sur son emplacement.

Chacun des exposants reconnaît avoir eu connaissance de ce règlement et en avoir accepté toutes les clauses, sans aucune réserve.

IMPORTANT : l'événement ne sera pas maintenu en cas de mauvais temps (pluie, vents violents...)

Des cartons de récupération de jeux et jouets en bon état seront disposés sur le site, pour les exposants qui souhaitent offrir une seconde vie aux jeux, jouets et livres pour enfants non vendus – Collecte « JOUJOU » par l'association ATAO